



# Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

NOTAIRES ASSOCIES

Successesseurs de Maîtres DAMON, ARMAN  
Successesseurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



SELARL titulaire de l'office notarial  
Immeuble "Le Victoria"  
23, rue de la Vallée Maillard - BP 70724  
41007 BLOIS CEDEX

TEL 02 54 74 00 31  
FAX 02 54 74 56 27  
[etude.bbe@41005.notaires.fr](mailto:etude.bbe@41005.notaires.fr)

**Alexandra LEFRANC-BERTHON**  
Notaire au sein de l'office

## LISTE DES PIECES POUR LA REALISATION DE VOTRE PACS

Vous souhaitez nous confier la préparation de votre pacte civil de solidarité et nous vous en remercions.

Nous vous prions de prendre connaissance des pièces nécessaires à la rédaction de votre partage, énoncées ci-dessous, et de les apporter lors de notre rendez-vous. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 02.54.74.00.31 ou à l'adresse email [etude.bbe@41005.notaires.fr](mailto:etude.bbe@41005.notaires.fr). Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

## PARTENAIRES

- ✓ Questionnaire d'état civil accompagné de ses pièces justificatives si nécessaires (jugement de divorce, ...) à remplir par chacun des futurs partenaires
- ✓ Copie recto-verso de vos pièces d'identité en cours de validité
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire, signé au dos par vos soins. En raison d'une recrudescence de falsification de RIB, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre RIB par courrier ou de le déposer à l'Etude.



OFFICE NOTARIAL OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12H ET 14H A 18H  
LE SAMEDI DE 9H A 12H30 SUR RENDEZ-VOUS  
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES EST ACCEPTE

**UNIQUEMENT si vous êtes concernés :**

✓ Justificatif de placement sous un régime de protection

✓ Si l'un des futurs partenaires est étranger :

- Extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté ;
- Certificat de coutume délivré par le Consulat et sa traduction par un traducteur assermenté ;
- Certificat de non-PACS de moins de trois mois.

**En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, veuillez bien vérifier avec votre banque les coordonnées du RIB de l'Etude sur lequel vous effectuez tous virements, en particulier qu'il contient bien le BIC de la Caisse des dépôts (Bank Identifier Code : identifiant international de la banque) BIC : CDCGFRPPXXX**

